

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUIN 2016 à 19H00

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 juin 2016 à 19H00 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mr. Olivier GRIMAUX, excusé, procuration à Jean-Camille AUGÉ et Mme Edith DESSAINT, excusée, procuration à Marc BARBIER.

Mme Nathalie CORNE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 et l'ordre du jour est abordé.

Le Maire propose à l'Assemblée la vente de deux terrains à bâtir, section ZL 52 pour une surface de 10 a et ZL 51 pour une surface de 10 a également, au prix respectif de 15000€ et demande la possibilité de procéder à la signature des compromis de vente avec les acquéreurs.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces ventes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié correspondant.

Compte-tenu du non respect répétitif d'arrêtés municipaux par certains usagers, le Maire rappelle qu'en tant qu'officier de police judiciaire, il peut disposer d'un carnet à souches d'amendes forfaitaires et que la mise en œuvre de verbalisation des infractions au code de la route relève de la seule initiative du maire.

C'est pourquoi il suggère à l'assemblée la création d'une régie d'Etat.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise le Maire à solliciter la Préfecture pour la création d'une régie de recettes d'Etat et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Le Maire informe le conseil d'un courrier provenant de la Préfecture concernant la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ainsi que le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays Neslois et du Pays Hamois.

Il invite l'assemblée à ce prononcé sur cette proposition.

Les membres du conseil municipal acceptent le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes comprenant 42 communes.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité la décision modificative au budget, nécessaire pour abonder de 40000 € le compte 204181 ; La somme sera prise au compte 21534.

Le Maire rappelle au conseil que le contrat C.U.I. d'un agent de la commune arrive à son terme le 30 juin. Compte-tenu de sa situation, le Pôle emploi propose un renouvellement du C.U.I. à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de ce nouveau contrat et les démarches vont être entreprises.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du Préfet concernant la politique de sécurité routière. Afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'insécurité routière, il propose l'engagement des communes qui pourrait se traduire par la désignation d'un conseiller municipal référent, ce qui permettrait aux services de l'Etat d'avoir un interlocuteur privilégié dans ce domaine.

Monsieur Pascal CROQUET se propose à ce poste et après délibération, le conseil municipal entérine cette proposition et M. CROQUET sera le référent auprès des services de l'Etat.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son aide aux stages Butterfly du Pays Hamois pour ses actions menées.

Le Maire soumet une demande de subvention de la Société de Chasse de Brouchy d'un montant de 500 € et informe le conseil de l'entretien du marais effectué par ses membres.

A l'unanimité, les élus accorde cette subvention à la Société de Chasse de Brouchy.

Dans le cadre des informations diverses, le Maire informe le conseil qu'un artificier procédera cette année au tirage du feu d'artifice.

Il signale ensuite que le fond de concours de la Communauté de Communes du Pays Hamois a été de 840,25 € concernant l'installation du tableau numérique dans la classe de CM1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 19h45.

